



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 16 FEVRIER 2023

OBJET : Convention pour les prestations de médiations des guides-conférenciers professionnels du Pays d'art et d'histoire

Nombre de membres du Comité Syndical : 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice : 22 représentant 22 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 16 représentant 16 voix

N° : 008/2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize février, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles
Il examine le point n°6 de l'ordre du jour, visé en objet.
Monsieur Michel GROS, préside

DELEGUES DES EPCI :

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

A DECANIS – G FABRE - A FAUQUET LEMAITRE – J GIULIANO - M GROS – O HOFFMANN - J PAUL – F PERO– N RULLAN – C DELZERS – G FERRANTE – JL LAUMAILLER

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

B DE BOISGELIN – N BREMOND – L MEAUME – C GHINAMO

Depuis 2005, le territoire est labellisé Pays d'art et d'histoire par le Ministère de la culture. Ce label qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

La **sensibilisation du public au patrimoine** par la mise en place d'animations culturelles fait donc partie des missions de ce Pays d'art et d'histoire avec, **une attention toute particulière portée au public local**.

MISSIONS

1) Initier le public jeune à l'architecture et au patrimoine

Le respect de la conservation du patrimoine passe par la prise de conscience des jeunes. Pour cela, le Pays d'art et d'histoire a mis en place un **Service éducatif** ayant pour objectif de sensibiliser les scolaires des établissements de Provence Verte Verdon au patrimoine local. Tout au long de l'année scolaire, des interventions, visites et ateliers, sont animés dans les classes du territoire par des guides-conférenciers-médiateurs.

2) Sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement architectural et paysager

Le Pays d'art et d'histoire propose chaque année des programmes de visites :

- Un Dimanche en Provence Verte Verdon :

Chaque troisième dimanche du mois, deux visites-conférences thématiques sont proposées dans un village, ou sur un site remarquable. Ces visites sont **gratuites** et s'adressent à un large public. Elles sont accessibles et ludiques et abordent le patrimoine sous tous ses aspects. Afin d'assurer des visites-conférences de qualité, celles-ci sont menées par les guides-conférenciers du Pays d'art et d'histoire.

- Les Journées européennes du patrimoine

Les Journées européennes du patrimoine sont sans conteste la grande action de sensibilisation au patrimoine de proximité, la plus populaire et la mieux relayée sur le plan de la communication nationale. Elles se déroulent le troisième week-end du mois de septembre sur une thématique déterminée par le Ministère de la Culture. Les Villes et Pays d'art et d'histoire sont les principaux partenaires de cette manifestation et sont à la fois organisateurs d'animations culturelles et coordonnateurs des actions proposées par les divers acteurs culturels du territoire. Provence Verte Verdon programme en moyenne une dizaine de visites-conférences dans différents villages du territoire en privilégiant les lieux dépourvus d'animations durant ces journées.

MISE EN ŒUVRES DES MEDIATIONS

Afin de pouvoir concevoir et animer les médiations présentées ci-dessus, le Pays d'art et d'histoire fait appel à des guides-conférenciers, détenteurs d'une carte professionnelle, comme le stipule la convention « Villes et Pays d'art et d'histoire ».

Pour ces médiations, les guides-conférenciers sont amenés à facturer régulièrement leurs prestations. Pour cela, une convention doit être signée entre le guide-conférencier et le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon.

Les tarifs prévisionnels des prestations de médiation sont les suivants :

Prestations	Montant
Visite guidée tout public (2h)	100 €
Visite et atelier pour les scolaires (2h)	100 €
Visite tout public ½ journée	140 €
Visite tout public journée	250 €
Préparation d'une visite guidée ou d'une animation pédagogique inédite	140 €

VU le Code Général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que le Syndicat Mixte, conformément à ses statuts, est compétent pour la mise en œuvre, l'animation et le renouvellement du label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire »

CONSIDERANT la convention Pays d'Art et d'Histoire, renouvelée le 20 décembre 2019 entre le syndicat mixte et l'Etat, Ministère de la Culture, représenté par le Préfet de Département, précisant que le PAH doit notamment développer une politique des publics et recourir à du personnel qualifié en ne faisant appel qu'à des guides-conférenciers ayant leur carte professionnelle,

Le Comité Syndical

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à signer les conventions relatives aux prestations de médiation réalisées dans le cadre du Pays d'art et d'histoire par les guides-conférenciers titulaires d'une carte professionnelle, conformément au modèle ci-joint

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits,

Le Président du Syndicat Mixte



Michel GROS

Convention

Médiations- Visites-conférences du Pays d'art et d'histoire Provence Verte Verdon

PARTENAIRES

Cette convention est établie entre :

Le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon
270 Avenue Adjudant Chef Marie Louis Broquier
CS 20014
83175 BRIGNOLES Cedex
Représenté par son président, Monsieur Michel GROS,
d'une part

et

Nom du guide conférencier

CONTEXTE

Dans le cadre de ses missions de sensibilisation au patrimoine local, le Pays d'art et d'histoire est amené à programmer et animer des médiations et des visites-conférences auprès de divers publics. Pour cela, il fait appel à des personnels qualifiés.

OBJET DE LA CONVENTION

M./Mme.... est chargé(e) par le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon, structure porteuse du Pays d'art et d'histoire Provence Verte Verdon, d'effectuer des médiations et visites-conférences organisées dans le cadre des activités du Pays d'art et d'histoire.

MODALITES

M. /Mme doit être titulaire d'une carte professionnelle de guide-conférencier. Pour les prestations de médiation réalisées, M./Mme ...sera régulièrement amené(e) à facturer des prestations de guidage au Syndicat Mixte Provence Verte Verdon.

Les tarifs prévisionnels des prestations de médiation sont les suivants :

Prestations	Montant
Visites guidées tout public (2h)	100 €
Visites et ateliers pour les scolaires (2h)	100 €
Visite tout public ½ journée	140 €
Visite tout public journée	250 €
Préparation d'une visite guidée ou d'une animation pédagogique inédite	140 €

DUREE DE LA CONVENTION

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Publié le
ID : 083-200008258-20230216-D0082023-DE



La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans. Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, 2 mois avant la date souhaitée de son achèvement.

Lu et approuvé
A Brignoles, le

M. Michel GROS
Président du Syndicat Mixte
Provence Verte Verdon

Lu et approuvé
A Brignoles, le

Le guide conférencier